



Avis

Loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Par la présente, il est porté à la connaissance du public que la délibération du 9 novembre 2018 du conseil communal de Betzdorf portant adoption du projet d'aménagement particulier nouveau quartier concernant des parcelles sises à Mensdorf au lieu-dit «Ob den Hoehlerchen-rue de Roodt-Syre», présenté par E-cone sàrl pour le compte de Devimolux sàrl, a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 13 février 2019, réf.:18329/122C. Le dossier concernant le projet d'aménagement particulier est à la disposition du public à la maison communale.

Un recours en annulation de la décision de Madame la Ministre de l'Intérieur est ouvert devant le Tribunal Administratif endéans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision.

Berg, le 26 février 2019.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,